

La modernisation du règlement sur les semences (MRS) a été présentée comme l'occasion pour le secteur agricole canadien de moderniser la réglementation sur les semences et de permettre au secteur des semences de mieux fournir les produits de semences commerciaux dont les agriculteurs et les marchés céréaliers ont besoin pour réussir à l'avenir. Semences Canada, l'organisation nationale de la chaîne de valeur des semences, a consulté ses membres et les parties prenantes depuis avant même l'ouverture de la fenêtre de consultation sur la MRS, dans le but de transmettre avec précision les besoins du secteur et de représenter la diversité des opérations, ainsi que de rationaliser la législation de façon à ce que le coût de la réglementation soit proportionnel au risque atténué, tout en s'efforçant de trouver un mécanisme pour des mises à jour plus opportunes et moins gourmandes en ressources à l'avenir.

Semences Canada est le principal porte-parole du secteur canadien des semences, représentant les analystes et laboratoires de semences, les obtenteurs, les distributeurs, les cultivateurs, les transformateurs, les détaillants, les fournisseurs de services et tous les autres intervenants dans la chaîne de valeur des semences, d'un océan à l'autre. Nous nous engageons à soutenir la croissance du secteur des semences au Canada et dans le monde, dans le but de promouvoir des systèmes alimentaires prospères, des environnements durables et des entreprises prospères. Fournir de l'innovation, c'est le travail de nos membres. Afin de réussir dans cette tâche, il est essentiel de maintenir le coût de la fourniture de semences de qualité aussi bas que possible. Les agriculteurs savent ce qu'ils attendent du système de semences en matière de tests et d'informations, et ils savent qu'il existe un point d'optimisation où les mesures prises au-delà de ce point ne sont pas rentables. En fin de compte, tous les coûts sont répercutés sur l'agriculteur - le preneur de prix - et le secteur des semences prend cela au sérieux. Si les agriculteurs réussissent, nous réussissons aussi. Naturellement, l'inverse est également vrai.

La consultation de l'ACIA sur la modernisation du règlement sur les semences pour l'hiver 2024 (à l'exception des pommes de terre de semence) a été ouverte pour recueillir les commentaires le 9 février. Ce sondage en ligne porte sur les sujets du groupe de travail sur la modernisation du règlement sur les semences (MRS) : l'inscription des variétés, les essais de semences, les semences communes et les exportations et importations de semences. Elle inclut également les alternatives qui ont été soumises par le groupe de travail sur la MRS. Mardi, les membres recevront les réponses au sondage organisationnel de Semences Canada, qu'ils peuvent adapter.

### **Enregistrement des variétés : Est-ce qu'un titulaire devrait pouvoir continuer à annuler son enregistrement des variétés ?**

**Oui.** L'annulation de l'enregistrement des variétés ne se fait pas de façon arbitraire. Il existe de nombreuses raisons pour lesquelles un titulaire d'enregistrement peut avoir besoin d'annuler une variété, notamment l'accès au marché et les préoccupations relatives à l'environnement ou à la gestion des caractères. S'il n'y a pas d'autres préoccupations et qu'il y a des ventes actives de semences certifiées, il est peu probable qu'une inscription soit annulée. Bien que l'annulation empêche la vente de semences, elle n'empêche pas l'utilisation continue des semences conservées à la ferme.

### **Enregistrement des variétés : Est-ce que l'ACIA devrait assumer la responsabilité de la vérification de l'admissibilité des variétés à la certification ?**

**Non - au moins pas par le biais d'une réglementation supplémentaire.** Les membres de Semences Canada et les intervenants qui travaillent avec des cultures qui ne sont pas assujetties à l'enregistrement des

variétés se sentent bien servis par le processus actuel dirigé par l'industrie. Semences Canada appuie les initiatives qui assurent la transparence des variétés disponibles à la vente, tant pour les agriculteurs que pour l'accès aux marchés céréaliers. Si le processus d'enregistrement des variétés du formulaire 300 géré par l'ACPS n'est plus viable, il faut trouver une solution soutenue par l'industrie qui ne nécessite pas de réglementation supplémentaire et qui n'entraîne pas de retard dans l'acheminement des innovations entre les mains des agriculteurs.

**Échantillonnage, essai et classement : Doit-on faire tester tous les types de semences par des laboratoires officiels, ou, pour les classificateurs accrédités dans le cas de la pureté des grandes cultures ?**

**Oui.** La plantation de semences peut entraîner des risques environnementaux, tels que la persistance et la propagation des mauvaises herbes. Toutes les semences vendues devraient être transparentes quant à leur conformité aux normes établies dans le règlement (annexe 1), qu'il s'agisse de semences sélectionnées, conditionnées et vendues dans le cadre d'un système de gestion de la qualité, ou de semences ordinaires. Présentement, les semences ordinaires sont considérées comme un produit 'acheteur averti' qui ne répond pas aux critères de protection des consommateurs de la réglementation. Il est important de promouvoir l'éducation non réglementée pour encourager l'essai des semences de ferme, afin d'assurer la santé continue des systèmes de culture.

**Échantillonnage, essai et classement : L'application d'un nom commun de semence devrait-elle être réservée aux classificateurs accrédités ?**

**Oui.** Comme mentionné ci-dessus, les semences communes peuvent présenter des risques pour l'agriculteur et l'environnement. Il est important que toutes les semences vendues soient évaluées en fonction des risques par une personne qualifiée pour reconnaître les problèmes de pureté. Les classificateurs devraient bénéficier d'une formation dispensée par l'industrie pour s'assurer qu'ils disposent des informations les plus récentes sur les graines de mauvaises herbes préoccupantes.

**Vente, importation et exportation : Devrait-on exiger que les semences soient prédédouanées (par l'ACIA ou l'importateur autorisé) ou postdédouanées par l'importateur autorisé seulement ?**

**Oui.** S'assurer que les semences sont soumises à un post-dédouanement par un importateur autorisé ou d'un pré-dédouanement réduira le risque que des semences non conformes soient introduites dans l'environnement. Les semences peuvent être conservées par les importateurs agréés jusqu'à ce que la conformité soit confirmée.

**Vente, importation et exportation : Doit-on vérifier que les petits lots de semences importés pour un usage personnel sont conformes aux normes de pureté ?**

**Oui.** Les petits lots de semences importés pour un usage personnel peuvent présenter des risques pour les écosystèmes domestiques du Canada, qui peuvent non seulement avoir un impact sur les espèces indigènes et les communautés urbaines, mais aussi se propager dans la production agricole. S'assurer que les semences ne contiennent pas de graines de mauvaises herbes préoccupantes avant l'importation aidera à réduire ces risques potentiellement coûteux. Les importations de petits lots à des fins de recherche ne nécessitent pas d'essai préalable à l'importation, car ils sont manipulés de manière contrôlée par des utilisateurs formés et font l'objet d'un dépistage supplémentaire avant leur utilisation.

**Vente, importation et exportation : Les vendeurs de semences ordinaires doivent-ils être agréés par l'ACIA ?**

**Oui.** Comme mentionné auparavant, les semences ordinaires peuvent présenter des risques pour l'utilisateur et l'environnement. L'existence de licences est particulièrement importante si d'autres contrôles de qualité sont inclus dans la réglementation, car il facilite l'application de la loi. Si un vendeur de semences ordinaires est déjà assujéti à l'autorisation d'une licence par l'ACIA à d'autres fins de réglementation des semences, on encourage l'harmonisation avec ces processus afin d'éviter les chevauchements pour ces vendeurs.

**Organisme consultatif : Est-ce qu'un organisme consultatif permanent, fournissant des recommandations et des commentaires à l'ACIA sur les règlements et les politiques, aiderait à moderniser et à modifier les Règlements sur les semences dans l'avenir ?**

**Oui.** Semences Canada a abordé le MRS en prenant en compte le coût de la réglementation et en veillant à ce que la réglementation permette l'existence d'opérations diverses. Le concept d'un organisme international d'établissement des normes (ISSB) a été proposé par Semences Canada en juillet 2022 pour embrasser la diversité des systèmes de culture canadiens. Suite à la consultation des membres et des parties prenantes, ce concept a été transformé en un organisme consultatif indépendant et inclusif de l'industrie, avec une portée plus large.

Semences Canada envisage un organisme consultatif qui travaillerait avec tous les aspects de la réglementation et de la politique en matière de semences, du développeur de semences jusqu'à l'utilisateur final, notamment les agriculteurs. Ce groupe travaillerait avec l'ACIA pour fournir une rétroaction relative à l'industrie sur les règlements et les politiques existants. Il fournira une rétroaction sur les services réglementaires confiés à d'autres fournisseurs de services et recommandera des changements aux normes établies dans les règlements sur les semences, notamment les normes de certification des cultures de semences. Pour répondre au mieux aux divers besoins de l'industrie, cet organisme doit être indépendant et fournir des conseils directement à l'ACIA et au ministre. Semences Canada envisage la création d'un comité consultatif qui travaillerait sur tous les aspects de la réglementation et de la politique en matière de semences, depuis le développeur de semences jusqu'à l'utilisateur final, notamment l'agriculteur. Ce groupe travaillerait avec l'ACIA pour fournir des commentaires relatifs à l'industrie sur les réglementations et politiques existantes. Il donnerait son avis sur les services réglementaires confiés à d'autres prestataires de services et recommanderait des modifications aux normes établies dans le cadre de la réglementation sur les semences, notamment les normes de certification des cultures de semences. Pour répondre au mieux aux divers besoins du secteur, cet organisme doit être indépendant et fournir des conseils directement à l'ACIA et au ministre.

**Organisme consultatif : Un organisme consultatif devrait-il travailler avec l'ACIA pour recommander et établir toutes les normes, l'ACIA étant enfin responsable ? (Option 3)**

**Oui.** Semences Canada appuie l'option 3, selon laquelle l'ACIA serait responsable de l'établissement de toutes les normes dans le cadre du Règlement sur les semences, et un organisme consultatif indépendant et inclusif de l'industrie faciliterait ce processus et formulerait des recommandations. Bien que cela puisse signifier un changement de statu quo pour certains arrangements de diversification des modes de

prestation de services (DMPS), il est essentiel pour le contrôle des coûts et la prestation efficace de services au secteur que ces normes soient établies par l'ACIA. Les normes ont un impact sur l'ensemble du secteur, et les décisions doivent être prises de manière neutre pour éviter les conflits d'intérêts.

**Numérisation et recueil d'informations : Est-ce que l'ACPS devrait recueillir des informations supplémentaires par le biais de sa plateforme SeedCert ? Selon vous, quels sont les problèmes ou les avantages ?**

**Non.** Semences Canada s'oppose à la collecte obligatoire de toute donnée par l'ACPS qui n'est pas nécessaire pour qu'elle puisse remplir son mandat de fournisseur de services alternatifs pour la certification des cultures de semences. Il ne devrait pas y avoir de considération pour l'inclusion d'une collection de données en dehors de cette fonction réglementaire dans la réglementation.

Bien que la numérisation soit généralement une étape positive pour aborder la modernisation, ce n'est pas une discussion qui est bien servie dans le cadre de la consultation existante sur les MRS et qui devrait d'abord avoir lieu dans un forum inclusif de l'industrie. La façon dont cette collecte de données supplémentaires apporterait des avantages tangibles aux producteurs de semences et aux agriculteurs n'est pas évidente à l'heure actuelle et nos membres ont des opinions mitigées sur sa valeur. La collection de données supplémentaires a un coût, et ce coût sera répercuté sur la vente des semences.

Chaque fois que des données sensibles sont collectées, il y a certainement des préoccupations légitimes, notamment celles énumérées dans l'enquête : la sécurité et la confidentialité des données, qui devraient être en mesure d'accéder aux différentes informations, comment les informations/données seront utilisées par l'administrateur et si un paiement pour l'accès sera exigé. Ces préoccupations ne doivent pas être ignorées et doivent être traitées à fond.

**Diverses modalités de prestation de services : L'ACPS devrait-elle assumer des rôles et des responsabilités supplémentaires présentement assumés par l'ACIA ?**

Les budgets gouvernementaux sont serrés, et l'une des possibilités d'allègement consiste pour les ministères à identifier les services ou les programmes offerts dans le cadre de la réglementation qui ont le potentiel d'être offerts à moindre coût et avec une plus grande efficacité par une tierce partie, sans compromettre l'intégrité de ces processus. La délégation de ces services à une tierce partie est connue sous le nom d'entente de diversification des modes de prestation des services (DMPS). L'enquête de consultation hivernale de l'ACIA donne la fausse impression que les DMPS sont initiées par une tierce partie qui demande plus de responsabilités.

L'ACIA doit se conformer à des politiques de diversification des modes de prestation des services qui ne commencent pas par l'intégration des services et des processus de l'ACIA dans le plan d'affaires d'un DMPS en cours. L'ACIA devrait suivre le processus interne du gouvernement pour identifier les services et les processus qui pourraient être fournis par un TSA tiers à moindre coût et sans interruption de service ou d'obligations internationales. Bien que l'ACSG soit une option, elle n'est pas le "fournisseur de services par défaut" et sa proposition de fournir des services supplémentaires doit résister à l'évaluation de l'ACIA.

L'ACPS n'étant pas disposée à envisager une participation plus large de l'industrie à la prise de décision concernant les normes, il est difficile d'approuver la délégation d'un plus grand nombre de services à

l'ACPS. Ces services sont essentiels pour l'ensemble du secteur des semences, et les coûts et les délais de service doivent être optimisés. Des coûts supplémentaires pour la certification des semences entraîneront une augmentation des coûts des semences certifiées ; les semences conservées dans le bac commenceront à sembler beaucoup plus intéressantes pour l'agriculteur.

---

Semences Canada reconnaît que le processus actuel de la MRS ne donnera pas immédiatement lieu à des règlements qui placeront le Canada à l'avant-garde et prêt à faire face à l'assaut rapide de l'innovation qui ne manquera pas de se produire. Toutefois, grâce à la MRS, nous avons la chance de rééquilibrer la prise de décision dans l'espace réglementaire des semences en tenant compte du paysage actuel, d'assurer une vaste surveillance pour maintenir les coûts bas et fournir aux agriculteurs les produits de semences commerciales dont ils ont besoin pour réussir, et de créer un mécanisme pour les améliorations futures, sans un autre bourbier de modernisation du règlement qui durerait cinq ans.